

ACCUEIL | LE MINISTÈRE | NOUVELLES | VIDÉOS ET PHOTOS | POUR NOUS JOINDRE

Où suis-je : Accueil > Relations de travail > Publications > aits saillants des négociations – Octobre 2017

Ministère du Travail

[Imprimer cette page](#)

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

Foire aux questions

Publications

Formulaires

Conventions Collectives

Lois

Mobilité dans la construction
Ontario-Québec

Organismes, conseils,
commissions et tribunaux

Renseignements

Bulletins électroniques

S'abonner

Quoi de neuf

Travailleur avisé, travailleur en
santé!

Suivez le ministère

Twitter

Facebook

Faits saillants des négociations – Octobre 2017

Diffusion : juillet 2018

Dernière mise à jour : juillet 2018

Aperçu des négociations

En octobre, 20 règlements^[1] visant environ 9 419 employés ont été ratifiés. L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base (AAM) a atteint 1,5 % (1,4 % dans le secteur public; 1,7 % dans le secteur privé). Cinq règlements prévoyaient des paiements forfaitaires ou des primes.

L'AAM la plus élevée, soit 2,0 %, était prévue par des règlements touchant l'industrie primaire. La convention liant General Motors of Canada Ltd. et Unifor visait le plus grand nombre d'employés (environ 2 454), lesquels ont reçu une AAM de 1,6 %^[2].

En octobre, l'Indice des prix à la consommation pour l'Ontario s'est établi à 1,3 % et la moyenne pour l'année était de 1,7 %.

Tableau 1 : Augmentation annuelle moyenne par industrie – octobre

Industrie	Règlements	Employés	Augmentation annuelle moyenne (%)	Janvier – octobre (%)
Construction	nul	nul	nul	1,5
Enseignement et services connexes	1	601	1,6	1,7
Services de santé et assistance sociale	9	2 960	1,2	1,4
Fabrication	2	2 811	1,7	1,8
Autres services	2	690	1,5	2,1
Primaire	1	227	2,0	1,5
Administrations publiques	4	1 530	1,5	1,6
Commerce et finances	nul	nul	nul	2,3
Transport, communications et services publics	1	600	1,3	1,9
Tous les règlements	20	9 419	1,5	1,7

Aperçu des négociations collectives prévues^[3]

Les conventions majeures dont l'expiration est prévue touchent notamment les municipalités, les commissions de services policiers, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les universités, les services de développement, la Société canadienne des postes, Metro Ontario Inc., le gouvernement de l'Ontario (unité correctionnelle), Bell Canada, Essar Steel Algoma Inc., Bruce Power Lp/Bruce Power Inc. et Pharma Plus Drugmarts Ltd.Pharmx Rexall Drug Stores Ltd.

 YouTube

 LinkedIn

#sécuriTravailON

#équitravailON

- [11] Unités de négociation comptant au moins 150 employés.
- [12] Le règlement comprend une prime de rendement de 6 000 \$ après la ratification, une prime de qualité de 2 000 \$ en décembre 2017 et des paiements forfaitaires de 2 000 \$ en décembre 2018, en décembre 2019 et en décembre 2020.
- [13] Les situations de négociation résultant de décisions récentes de la Commission des relations de travail de l'Ontario ou de conventions ratifiées avant la diffusion de la publication mensuelle actuelle peuvent ne pas être prises en compte si les données relatives aux règlements n'ont pas été communiquées aux Services d'information sur les négociations collectives avant le moment de la publication.

Pour obtenir le rapport complet ou pour vous inscrire à la liste d'envoi, écrivez à cbis@ontario.ca.

ISSN 2371-0616